

**FICHE TECHNIQUE
 DISPOSITIF Cité de l'Emploi**

<p>OBJECTIFS</p>	<p><i>La Cité de l'emploi est un programme national de coordination des acteurs pour renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville. Il vise à garantir aux résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population.</i></p> <p><i>Plus qu'un dispositif, il s'agit d'une démarche de "faire ensemble", pour fédérer et mieux articuler les acteurs de l'insertion, de l'emploi, du monde économique pour aller vers le public et rendre visible l'offre de service d'accompagnement vers l'emploi proposée sur le territoire.</i></p> <p>Depuis fin 2021, le territoire de Saint-Etienne Métropole a été labellisé Cité de l'Emploi, avec un co-pilotage Etat / SEM</p> <p>Les enjeux de la cité de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Corriger les effets de la crise en renforçant l'accompagnement des résidents des QPV du territoire de SEM; · Identifier les parcours, les risques de décrochage et veiller à une meilleure articulation des différents acteurs ; · Renforcer les dynamiques « d'aller-vers » au bénéfice des publics les plus fragiles des QPV de SEM; · Embarquer les entreprises du territoire et améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi ; · Accompagner à la création de l'entreprise et promouvoir l'entrepreneuriat ; · Décloisonner les interventions des acteurs sur la chaîne emploi - formation – insertion. · Lever les effets de concurrence entre les dispositifs. <p>La cité a vocation à renforcer les actions du Pilier 3 de l'AAP en répondant à priorités fixées par ce dispositif.</p>
<p>PUBLIC ELIGIBLE</p>	<p>Habitants des QPV de SEM, sans distinction d'âge.</p>
<p>PERIODES</p>	<p>Les actions doivent se dérouler durant l'année de l'appel à projet</p>
<p>PRIORITES</p>	<p>Les projets retenus doivent être originaux et innovants, la Cité de l'emploi doit permettre d'expérimenter d'autres moyens pour permettre de répondre aux priorités suivantes (<i>et toutes autres priorités permettant de faciliter l'accès à l'emploi des habitants des QPV éloignés de l'emploi</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lever les freins au retour à l'emploi, en particulier sur les problématiques : <ul style="list-style-type: none"> · Mobilité physique et psychologique · Linguistique · Garde d'enfants · Santé · ... - Rapprocher le monde de l'entreprise des QPV :

	<ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir les métiers et valoriser les entreprises · Créer des liens avec les entreprises du territoire et les personnes des quartiers · Organiser des visites d'entreprises pour les intermédiaires de l'emploi et les demandeurs d'emploi · Organiser des Stages collectifs - Lutter contre l'autocensure, favoriser la confiance en soi - Identifier et capter des publics « hors radars » - Améliorer la communication des actions (atteindre le public cible, ...) <p>Les activités doivent respecter les valeurs de la République et de la laïcité.</p>
LES PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES	Associations et collectivités territoriales intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de SEM. Les quartiers en veille active ne sont pas éligibles. Il sera porté une attention toute particulière à la bonne insertion du porteur dans le réseau partenarial et à la coordination de l'action présentée avec celles existantes.
CRITERES DE FINANCEMENT	La subvention est conditionnée par la production des bilans des actions menées durant l'exercice précédent.